

**Opti'Traite®** est une vérification régulière, idéalement 1 fois par an, du montage, de l'état du fonctionnement d'une installation de traite à sec, en vaches, chèvres ou brebis, que ce soit en robot, roto ou salle de traite. L'Opti'Traite® est obligatoire par l'adhésion à la CBPE et dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC.

À réaliser  
tous les ans

## Comment ça fonctionne ?



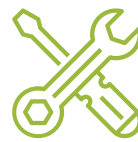
1

Audit réalisé avec l'éleveur sur ses problématiques et pratiques



2

- Examens visuels de l'installation
- Mesures selon le référentiel Opti'Traite
- Nettoyage du régulateur et diverses filtres
- Inspection de la pulsation



3

Modifications et réglages immédiats si nécessaire et suivant le matériel



4

Présentation du bilan à l'éleveur : rappel des préconisations et conseils à suivre pour maintenir son installation en conformité

## Les bénéficiaires éleveurs

**1 Certitude**

S'assurer du bon fonctionnement de la machine

**2 Adaptation**

Réglage optimal de l'installation et adapté au troupeau

**3 Conformité**

Mise en lumière des défauts de la machine non détectés lors des entretiens classiques

**4 Valeur-sûr**

Respect de l'engagement de la Charte Des Bonnes Pratiques (CDBP)

## Les éleveurs concernés

En routine : tous les éleveurs laitiers

Les éleveurs ayant des problèmes de qualité du lait ou de comportement des VL pendant la traite

En amont d'un Dépos'Traite® ou d'une Assistance Traite Numérique